

**Appel à projets 2024  
Fonds d'amorçage pour la cité éducative  
de Macouria  
(au titre de la fin d'année 2024)**



**Quartiers prioritaires de Soula et Tonate ainsi que tous les établissements scolaires de la ville de Macouria**

### Le label Cité Éducative

Visant une labellisation « cité éducative » en 2025, l'ensemble du territoire de Macouria et ses établissements scolaires souhaitent bénéficier de ce dispositif politique de la ville copiloté par la Préfecture de Guyane, le Rectorat et la commune.

**La cité éducative vise en effet à renforcer et intensifier la prise en charge des élèves et jeunes du territoire âgés de 0 à 25 ans avant, pendant, après et autour du temps scolaire.**

Les Cités éducatives sont un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations.

Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'occurrence les services de l'État, le Rectorat, les collectivités, la CAF, associations et habitants du territoire.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Les Cités éducatives visent à favoriser ou renforcer les articulations entre l'intervention des acteurs afin de parvenir à des "Territoires à haute qualité éducative".

Elles reposent ainsi sur trois grands principes.

#### ✓ **Conforter le rôle de l'école**

Il s'agit de concevoir des perspectives pour une meilleure mixité sociale et scolaire en développant l'attractivité des établissements notamment. L'objectif poursuivi aussi est de renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée, en renforçant l'ambition scolaire, la persévérance et l'orientation.

La coopération avec les parents et les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires sont également des enjeux forts dans ce cadre.

#### ✓ **Promouvoir la continuité éducative**

Dans la poursuite logique du premier principe, il est aussi essentiel d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge.

Ceci implique un large panel de thématiques telle la prévention santé-hygiène, l'éducation artistique et culturelle, la pratique sportive et les activités de bien-être corporel, la diffusion de la culture scientifique et technique.

L'enjeu est également de promouvoir les valeurs collectives et républicaines, permettant la construction de la citoyenneté des enfants et des jeunes.

### ✓ Ouvrir le champ des possibles

L'un des enjeux majeurs de la "Cité éducative" est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture, de mobilité sur le monde extérieur et accompagner l'insertion socioprofessionnelle.

Il est nécessaire dans ce cadre de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, de favoriser la participation et l'engagement dans la vie de la cité, d'aider à participer à la société numérique de demain et de donner le goût de la découverte.

A Macouria, la politique éducative notamment en direction de la petite enfance s'est structurée depuis quelques années avec notamment la signature d'un projet éducatif de territoire (PEDT), d'une convention territoriale globale avec la CAF et d'un programme de réussite éducative (PRE) qui représente la dimension éducative du contrat de ville. Il s'agit aujourd'hui de développer une offre complémentaire et adaptée aux besoins des familles et aux élèves du territoire.

L'offre en matière de loisirs a également progressé avec une offre périscolaire et extrascolaire étoffée. Cependant, on constate une fréquentation différentielle par les enfants et les jeunes des quartiers. Il est nécessaire de construire une politique éducative et de jeunesse animée territorialement, prenant en compte la diversité des jeunes, avec une offre plus souple et diversifiée qui réponde mieux à leurs attentes.

Il est par ailleurs important de remettre la question de la parentalité au cœur des actions développées. Les parents ont de manière générale des difficultés à se repérer dans le système éducatif. Il est important de les accompagner dans leur rôle de « parent d'élève ». C'est le plus souvent avec les familles dont les enfants présentent des difficultés scolaires ou d'insertion sociale que les relations restent à consolider. Une grande part des difficultés identifiées par les institutions et associations ne peut être résolue sans le soutien des familles comme c'est le cas par exemple de l'absentéisme à l'école. Les efforts déjà entrepris par les différents acteurs sont à consolider et pérenniser.

## Orientations de l'appel à projets 2024

Le lancement de cet appel à projets permet aux porteurs de s'inscrire dans la démarche de la cité éducative de Macouria qui pourrait être labellisée en 2025. Il vise à donner la possibilité de proposer des réponses pouvant se traduire de manière concrète en actions, afin de traiter plusieurs thèmes inhérents à l'esprit du label Cité Éducative, dans cette logique d'adaptabilité.

**Les projets soumis dans le cadre de cet AAP peuvent être un renfort d'actions existantes ou peuvent constituer des réponses complémentaires à celles déjà mises en œuvre.**

**Une attention particulière sera donnée aux actions dites innovantes sollicitant des partenariats intéressants et s'inscrivant dans un champ plus large qu'un seul établissement scolaire ou quartier.** Les projets soumis doivent nécessairement s'inscrire dans un principe de promotion et de respect des valeurs de la République. Il est prévu la signature d'une charte adéquate pour les porteurs de projets retenus.

Le Rectorat étant garant des enseignements et projets éducatifs sur le temps scolaire, la mise en place d'actions sur le temps péri et extrascolaire est à privilégier dans cet AAP.

**Tout projet soumis au titre du présent AAP peut débuter dès la rentrée scolaire 2024-2025, avec un démarrage nécessaire des actions d'ici le 31/12/2024. La période de réalisation envisagée sera à mentionner lors du dépôt sur la plateforme DAUPHIN.**

Les projets peuvent concerner les établissements du 1<sup>er</sup> degré (écoles maternelles et élémentaires) et/ou le second degré (collèges et/ou lycées) ainsi que les temps péri et extrascolaires. Pour ce faire, les porteurs de projets sont invités à se rapprocher, en amont du dépôt, des établissements scolaires ciblés ainsi que la mairie de Macouria, de manière à proposer des actions et interventions en accord avec les enjeux du territoire. Un annuaire des établissements et contacts clés sera fourni en parallèle de cet AAP.

**Les priorités identifiées pour le territoire de Macouria pour 2024 sont les suivantes :**

- ✓ **insertion des jeunes de 16 à 25 ans et promotion vers une orientation de qualité.** Il s'agit de proposer des actions donnant la possibilité aux jeunes d'ouvrir le champ des possibles en les accompagnant à l'entrée dans la vie active (découverte des métiers, de filières ou acteurs implantés sur le territoire, redynamisation de jeunes décrocheurs ou en situation de décrochage scolaire, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme...)
- ✓ **citoyenneté et promotion de l'engagement citoyen** (actions en faveur de la démocratie participative, lutte contre les discriminations, égalité filles-garçons, valeurs de la République et laïcité, promotion des différentes formes d'engagement...)
- ✓ **sécurité et prévention chez les jeunes.** Il s'agit de proposer des actions en faveur du vivre ensemble et d'un climat apaisé en établissements scolaires, aux abords ou dans les quartiers., liens entre les forces de sécurité et les jeunes etc.
- ✓ **petite enfance de 0 à 3 ans :** la socialisation et l'intégration sont des dispositifs déjà expérimentés à Macouria. Il s'agit ici de conforter les actions existantes ou en développer de nouvelles selon les besoins identifiés.
- ✓ **soutien à la parentalité** (accompagnement des parents, liens avec l'Education Nationale et acteurs du champ éducatif, accompagnement à la maîtrise de la langue française, actions de prise en compte de l'interculturalité chez les élèves et leurs familles...) en lien avec le REAAP de la CAF
- ✓ **accompagnement et prévention des jeunes et/ou élèves en santé mentale, affective, sexuelle, environnementale et lutte contre les addictions** (actions en matière d'alimentation, sport-santé, santé bucco-dentaire, précarité menstruelle, prévention des IST et grossesses précoces, santé mentale...)

**Le présent AAP concerne l'ensemble du territoire communal ainsi que tous les établissements scolaires de Macouria. Les actions pourront ainsi se dérouler en établissements scolaires, aux abords de ceux-ci, dans les quartiers ou au sein des équipements de la commune.**

**Les établissements scolaires concernés sont les suivants :**

Nom du lycée membre de la cité éducative :

TYPE	ETABLISSEMENT
LPA	<b>MATITI</b>

Nom du collège chef de file envisagé à compter de 2025 : Collège Just Hyasine

Nom des collèges membres de la future cité éducative :

TYPE	ETABLISSEMENT
CLG	<b>JUST HYASINE</b>
CLG	<b>ANTOINE SYLVERE-FELIX</b>

Nom des écoles membres de la future cité éducative :

TYPE	ETABLISSEMENT
Ecoles maternelle et élémentaire	<b>RAYMOND RIBAL</b>
Ecoles maternelle et élémentaire	<b>MICHEL PONET</b>
Ecole primaire	<b>EDME COURAT</b>
Ecole primaire groupe scolaire	<b>MAUD NADIRE</b>
Ecole primaire	<b>SERGE ADELSON</b>
Ecole primaire	<b>YOLAINE CHARLOTTE-BOLORE</b>
Ecole primaire	<b>ZAC DE SOULA</b>
Groupe scolaire	<b>MADLY MARIGNAN</b>

## Critères d'éligibilité

**Cet appel à projets est ouvert en priorité aux associations. D'autres acteurs tels que la commune de Macouria et les établissements scolaires pourront également y répondre.**

Les porteurs sont invités à se rapprocher impérativement de l'équipe pilote du dispositif (déléguée du Préfet, directrice des affaires scolaires et responsable du DSU de Macouria) dans l'accompagnement de leurs demandes de subventions.

**Pour être instruits et financés, les projets devront :**

- ✓ se dérouler sur le territoire de la cité éducative de Macouria sur l'année scolaire 2024-2025 ou a minima sur l'année civile 2024
- ✓ être préalablement concertés avec les établissements scolaires (voir liste ci-dessus), la ville de Macouria afin de les associer en amont
- ✓ répondre aux priorités identifiées dans le présent AAP
- ✓ Avoir une dimension partenariale et rechercher un maximum les cofinancements
- ✓ faire l'objet d'une demande de financement formalisée via la plateforme DAUPHIN à l'adresse suivante <https://usagersdauphin.cget.gouv.fr> en sollicitant bien « **973-ETAT-POLITIQUE VILLE** » dans le budget Compte 74 et mentionner les cofinancements sollicités (Ville de Macouria, CTG, CAF, Rectorat...). L'intitulé de chaque projet soumis sur Dauphin doit être le suivant :

**2024 - 973 - Macouria – Cité éducative - Nom du projet - Nom du porteur**

## Modalités de financements

Les financements de la Cité Educative de Macouria sont accordés prioritairement par l'État (crédits politique de la ville dédiés en Préfecture à la future cité éducative de ce territoire).

La sollicitation d'autres financeurs tels que la CAF de Guyane, l'ARS, les autres services de l'État (DGCOP pour la culture, la vie associative, le sport, l'emploi-formation), la Mission Locale, le Pôle Emploi, fonds publics ou privés... sont fortement encouragés dans la formalisation des budgets soumis. Une attention particulière sera portée aux montants sollicités dans le cadre des projets, eu égard aux indicateurs mentionnés.

Dans l'hypothèse d'une réponse favorable, le porteur de projet recevra une notification d'accord de financement précisant les démarches à suivre pour recevoir la subvention et justifier de la réalisation des actions.

Etre financé dans le cadre de la Cité Educative, engage le porteur de projet à :

- ✓ réaliser l'action pour laquelle il a été financé et ce, dans la période envisagée. Toute demande de report de l'action subventionnée doit être formulée avant la fin de l'année d'attribution.

- ✓ Transmettre des éléments à publier aux membres de la troïka (Etat, Rectorat et ville de Macouria) par mail et sur les supports de communication dédiés (photos, podcasts, posts ou articles de presse relatant l'action financée, témoignages...)
- ✓ Informer régulièrement l'équipe projet et faire mention de toute difficulté rencontrée en cours d'année dans la réalisation des actions.

La ville de Macouria ainsi que les associations sont invitées à saisir des projets directement sur Dauphin avec l'ensemble de leurs pièces administratives à jour (statuts, RIB à leur nom, liste des dirigeants, budgets prévisionnels et réalisés de l'association, comptes annuels N-1 etc.).

**Les établissements du second degré (collèges et lycées) peuvent déposer des projets en leur nom sur Dauphin car ils disposent d'une personnalité morale. Il est rappelé que les voyages scolaires ou sections sportives ne sont pas éligibles à cet AAP.**

En revanche, les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré ne peuvent directement soumettre de projets sur Dauphin et peuvent uniquement solliciter des crédits au titre du fonds de mutualisation qui leur est dédié et sera géré par le collège Just Hyasine. **Pour rappel, ces projets éventuellement en lien avec des associations doivent se formaliser par une fiche projet et sont soumis à l'accord préalable des Inspecteurs de l'Education Nationale avant transmission aux membres du COTECH.** Par ailleurs, les devis et factures doivent nécessairement être au nom du collège Hyasine, chef de file qui reste l'ordonnateur des fonds validés en COTECH puis COPIL de la cité éducative, ce afin d'éviter toute erreur dans le versement des crédits octroyés.

## Calendrier 2024

Les étapes de la demande de subvention :

<p><b>Dépôt des demandes de subventions sur la plateforme DAUPHIN, Espace usagers</b></p> <p>Les porteurs de projets sont invités à contacter les acteurs ci-dessous avant tout dépôt sur la plateforme Dauphin avec d'éviter toute erreur de saisie et favoriser l'instruction des dossiers.</p>	<p><b>Du 5 au 25 septembre 2024, 20h heure de Guyane</b></p>
<p><b>Instruction des demandes de financement</b></p> <p>L'équipe projet (COTECH) est constituée a minima par un représentant de la Préfecture, de la commune et du Rectorat. Les dossiers soumis seront ensuite instruits par le service politique de la ville de la Préfecture.</p>	<p><b>COTECH fin septembre 2024</b></p>
<p><b>Validation des demandes de financement</b> par le comité de pilotage (COPIL) composé du Préfet ou Sous-Préfet, du Recteur et du Maire (ou leurs représentants). Une notification indiquant le montant attribué pour 2024 sera adressée aux porteurs retenus.</p>	<p><b>COPIL début octobre 2024</b></p>
<p><b>Versement des subventions 2024</b></p>	<p><b>A partir de mi-octobre 2024</b></p>

Structure	Nom Prénom	Fonction	Email	Téléphone	Adresse postale
Préfecture de Guyane	Rebecca DUBOIS	Déléguée du Préfet	rebecca.dubois@guyane.gouv.fr	06 94 27 88 33	Préfecture de Guyane, 1 rue Fiedmond 97 307 Cayenne
Ville de Macouria	Nicaise ELISEE	Directrice des affaires scolaires	nielisee@villedemacouria.fr	06 94 01 36 63	1 rue Benjamin Constance 97355 Macouria
	Jean- François TETARD	Responsable du DSU	jetetard@villedemacouria.fr	06 94 46 78 65	
Rectorat de Guyane	Maryse PREVOT	Inspectrice de l'Education Nationale	maryse.prevot@ac-guyane.fr	06 94 21 80 32	Rectorat de l'Académie de Guyane à Troubiran Route de Baduel BP 6011